

Stratégie biomasse énergie en Wallonie

Bois énergie, avis du 13/03/2014

Introduction

Donnant suite aux documents de position

- [Réaction d'EDORA concernant la note de la CWaPE relative à la filière biomasse-énergie, CD-12e07-CWaPE-377, juillet 2012](#)
- [Stratégie bioénergies en Wallonie – position et objectif du secteur, oct 2012](#)
- [Stratégie bioénergies en Wallonie – addendum à la stratégie d'octobre 2012, sept 2013](#)

EDORA synthétise sa position relative au conflit d'usage du bois énergie dans le cadre des Groupes de Travail se tenant entre le 14/01/2014 et le 13/02/2013.

Principes généraux

Marché européen / international

EDORA ne peut soutenir une réflexion qui reste centrée sur les seules ressources wallonnes, d'ailleurs difficilement quantifiables. D'une part, la Wallonie est en déficit structurel de biomasse indépendamment d'un quelconque usage énergétique et d'autre part, la ressource ne connaît pas les frontières. Analyser les enjeux à la seule échelle belge est dénué de sens. Il convient de rappeler que les scieurs, mais également d'autres utilisateurs 'matière', importent déjà massivement leur ressource (et donc indirectement leurs connexes). Le réel enjeu dépasse de loin les frontières de la Belgique, il est donc inopportun de vouloir cadenciser le cadre sur base d'un gisement strictement local, même si celui-ci permet de donner des orientations/ordres de grandeurs.

Efficacité d'usage de la ressource & périmètre d'application de la hiérarchie

La hiérarchie de gestion des déchets doit s'appliquer à l'ensemble des ressources biomasse, qu'elles soient qualifiées de déchet, produit ou sous-produit. Les discussions à l'échelle européenne s'orientent dans cette direction et la hiérarchie répond à une logique de bon sens d'utilisation d'une ressource limitée. Le principe de cascading doit par conséquent être favorisé, tout en étant repensé. Il est aujourd'hui indispensable de sortir du débat visant à définir si une ressource est ou non un déchet sous prétexte que la directive européenne n'impose de gestion hiérarchisée que pour les déchets, laissant totale liberté de gestion des produits et sous-produits. La hiérarchie doit être appliquée à toute la biomasse.

Il paraît logique de vouloir orienter une ressource biomasse vers une valorisation offrant la plus haute valeur ajoutée. Cette approche devrait alors en toute logique être d'application également pour les ressources fossiles, dont la valeur intrinsèque est autrement plus élevée que celle de la biomasse. Cela serait un non-sens absolu d'imposer à la société de continuer à brûler du pétrole (haute valeur intrinsèque) sous prétexte que la biomasse (moindre valeur intrinsèque) doit être utilisée à d'autres fins en priorité. L'énergie est indispensable, et l'indépendance énergétique d'une région comme l'Europe est un réel enjeu de l'économie à moyen terme.

En conclusion la valorisation optimale des ressources doit viser en priorité à valoriser énergétiquement des ressources ne pouvant plus bénéficier d'aucune autre valorisation qu'énergétique. Tout en permettant une valorisation énergétique d'autres formes de biomasse.

L'indépendance énergétique, la nécessité de disposer de ressources énergétiques et les retombées socio-économiques doivent impérativement être prises en compte dans la hiérarchie.

Le cycle d'utilisation de la biomasse doit viser la plus haute efficacité et donner des garanties de performance. Les cadres incitatif et réglementaire doivent pousser au plus haut rendement, pour tous les usages.

Stratégie énergétique intégrée

Il est impératif de disposer d'une stratégie énergétique intégrée, considérant tant les énergies renouvelables que l'efficacité énergétique. C'est dans un cadre exhaustif que peut alors se poser la question de la (non-)mobilisation de certaines ressources à des fins énergétiques.

Une réforme de la fiscalité environnementale (**Environmental Tax Reform**) peut contribuer à réduire la taxation globale, augmenter l'innovation, réduire les impacts environnementaux et utiliser plus efficacement les ressources. Une **taxe adaptée à chaque combustible** en fonction de son contenu en énergie et de ses émissions de CO₂ devrait être mise en œuvre. Des impositions 'carbone' à l'entrée des frontières maintiendraient le « level playing field » de notre système économique vis-à-vis de l'extérieur. La taxe permettrait par contre de promouvoir les investissements en efficacité énergétique tout en rendant les énergies renouvelables intrinsèquement plus compétitives (nécessitant moins de soutien). Le marché se mettrait en place pour un usage optimal de la ressource.

Cadre d'exploitation

Il est essentiel de disposer pour les particuliers d'un combustible de haute qualité (ex. pellets DIN+) pour des questions d'émissions, ceux-ci n'étant pas équipés des traitements de fumées tels que les unités 'industrielles'. Les unités de type 'industriel' devraient se voir imposer des exigences adaptées aux moyens technologiques de manière à optimiser l'usage des ressources en fonction de leur disponibilité et leur qualité.

Par ailleurs le cadre réglementaire doit être strict et clair garantissant une traçabilité équilibrée et réduisant les impacts environnementaux.

Liberté au détenteur d'une matière

Une industrie intégrée ou une commune disposant de ressources est en droit de les valoriser à sa meilleure convenance dans une logique socio-économique globale. Imposer à un détenteur d'une matière (connexe, rémanents,...) de la valoriser selon une hiérarchie figée est une pratique dirigiste inacceptable dans un marché libéralisé.

Par ailleurs, un investisseur ne prendra plus le risque aujourd'hui d'investir dans une unité énergétique sans avoir au préalable évalué les risques liés à l'approvisionnement.

Mesures concrètes proposée par le secteur

Classification

Il conviendra de classer les unités en leur imposant des exigences (normes d'exploitation) en matière de qualité des intrants, de composition des émissions,...pour une optimisation de la valorisation des ressources. Tout type d'unité devra être considéré, en ce compris les unités de grande taille dont l'approvisionnement est principalement d'importation.

Plan d'approvisionnement

La demande de permis pour une unité pouvant bénéficier d'un soutien devrait être accompagnée d'un plan d'approvisionnement (à l'instar de ce qui se fait en France dans le cadre du fonds chaleur). Ce plan serait joint afin d'informer le comité transversal sur la provenance de la ressource, ce qui permettrait à l'autorité compétente d'anticiper et de constater une exploitation excessive potentielle d'un même gisement. Les utilisateurs matière de la ressource seront également tenus de fournir un tel plan.

Révision du code de comptage

Il doit être amélioré pour assurer une valorisation optimale de la ressource (électricité et chaleur).

Régime de soutien distinct

Un bonus pourrait être octroyé à l'usage de biomasse n'ayant plus d'autre débouché que la seule valorisation énergétique. La mobilisation de ces ressources serait alors favorisée, sans être rendue contraignante. La mobilisation de nouvelles ressources (agroforesterie, tcr, bords de route, ...), même de gisements limités, devrait être favorisée par le cadre incitatif.

Taxation de l'énergie et du carbone

Instauration d'une taxe sur le contenu carbone des ressources utilisées à des fins énergétiques.